

BAROMETRES DE L'OID : DEUX COLLECTES POUR UN IMMOBILIER DURABLE

NOTICE DE COLLECTE DU BIR 2022

DEUX BAROMETRES COMPLEMENTAIRES



*Pour en savoir
plus sur le BPE,
cliquez ici*

Depuis 2012, l'OID publie son Baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments - BPE. L'objectif est de consolider des données de consommation énergétique réelle afin de mettre à disposition des acteurs des indicateurs communs.

En 2019, le Baromètre de l'Immobilier Responsable est lancé. Ce baromètre s'attache à analyser la prise en compte des enjeux ESG par les acteurs du secteur, et la hiérarchisation opérée entre ces différents enjeux.

Aujourd'hui ces deux baromètres complémentaires rythment annuellement la vie du secteur immobilier. A l'heure où les objectifs climatiques gagnent en ampleur et où les réglementations incitent fortement à s'appuyer sur des données objectives, **contribuer à ces baromètres reste plus important que jamais !**

SOMMAIRE

A PROPOS DU BAROMETRE DE L'IMMOBILIER RESPONSABLE	2
LES NOUVEAUTES 2022	4
LE PROCESSUS DE COLLECTE	5
CALENDRIER DE COLLECTE	5

A PROPOS DU BAROMETRE DE L'IMMOBILIER RESPONSABLE

OBJECTIFS DE LA COLLECTE

Evaluer le niveau de maturité du secteur, hiérarchiser les enjeux ESG et contextualiser la diversité de pratiques



Depuis la première édition en 2018, le **Baromètre de l'Immobilier Responsable** de l'OID évalue les pratiques ESG des acteurs du secteur de l'immobilier d'investissement. En partenariat avec l'**ASPIM**, l'**IEIF**, la **FSIF**, la **FFA**, la **FPI** cette étude annuelle a su se positionner comme une référence pour caractériser l'avancement du secteur sur la prise en compte des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'OID collecte des informations sur les stratégies d'investissements responsables des sociétés sur l'ensemble des enjeux ESG. Ces enjeux sont traités à **l'échelle de l'actif immobilier**. Les acteurs concernés sont :

Immobilier de gestion



Sociétés de gestion de portefeuille (SCPI, OPCI grand public, OPCI professionnels, autres FIA)
Investisseurs institutionnels (assurances, mutuelles)
Foncières cotées

Promotion immobilière



L'ACTIVITÉ DE PROMOTION IMMOBILIÈRE A GÉNÉRÉ EN 2020 UN VOLUME D'ACTIVITÉS **DE 36,6 MDS € HT** PRINCIPALEMENT EN IMMOBILIER RÉSIDENTIEL ET EN BUREAUX³

PERIMETRE OBSERVE DANS LE BAROMETRE 2021 DE L'IMMOBILIER RESPONSABLE

Pour sa 4^{ème} édition, le BIR a élargi son périmètre d'acteurs aux **promoteurs immobiliers**.

65

RÉPONDANTS au questionnaire du Baromètre de l'Immobilier Responsable en 2021, gestionnaires et promoteurs confondus



98 % DES RÉPONDANTS déclarent posséder une démarche ESG sur leurs activités immobilières, et **60 %** soumettent cette démarche au moins en partie à vérification par un **Organisme tiers indépendant (OTI)**



97 % DES RÉPONDANTS utilisent des **outils méthodologiques** pour appuyer leurs démarches ESG, dont **62 %** une matrice de matérialité, **56 %** un outil cartographique des risques climatiques, **49 %** une analyse de résilience à l'aide de scénarios, et **30 %** une analyse de risques liés à la biodiversité



83 % DES ACTEURS de l'immobilier consultent régulièrement leurs équipes RSE dans l'élaboration des orientations stratégiques

14

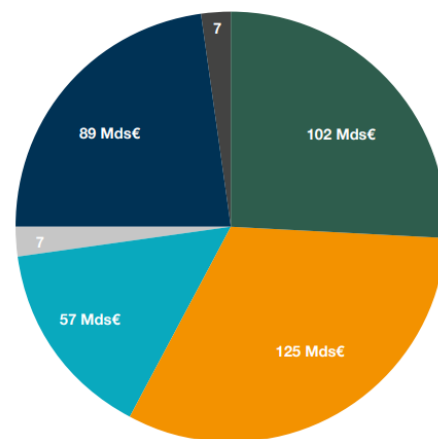
RÉPONDANTS font approuver leurs objectifs de décarbonation par la Science-based Target initiative (SBTi)



Pour consulter le BIR 2021, cliquez ici

LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER EN 2020

L'IMMOBILIER DE GESTION EN FRANCE AU 31/12/2020



● SIIC ● OPCI GP
● II ● OPCI PROFESSIONNEL
● SCPI ● SOCIÉTÉS CIVILES

Source : OID 2021 d'après les chiffres de l'IEIF, de la FFA et de l'ASPIM

© OID 2021

LES NOUVEAUTES 2022

RENFORCEMENT DES QUESTIONS PORTANT SUR LES ALIGNEMENTS REGLEMENTAIRES EN MATIERE DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

Face au renforcement du cadre réglementaire national et européen, les entreprises ont de plus en plus d'obligations en matière de reporting qui viennent structurer leurs démarches : renforcement du reporting avec l'article 29 de la loi Energie Climat, taxinomie européenne, règlement SFDR. Les nouvelles questions illustreront la manière dont ces évolutions réglementaires sont accueillies.

INTEGRATION DE QUESTIONS SUR LES ENJEUX MATERIELS

Avec les réglementations en vigueur, les exigences sur les enjeux ESG se sont renforcées. Dans ce contexte, de nouvelles questions ont été ajoutées sur les enjeux les plus matériels. Le renforcement de l'analyse sur ces enjeux permet de mieux cerner leurs démarches ESG.

RENFORCEMENT DES QUESTIONS SUR LES REFERENTIELS DES AGENCES DE NOTATION & STANDARDS DE REPORTING EXTRA-FINANCIER

Aujourd'hui les acteurs font face à une multiplication des standards de reporting ESG. Quels sont les standards de reporting les plus pertinents pour le secteur ? A quoi répondent-ils le plus ? L'ajout de questions sur ce point permettra de cibler les standards qui ont le plus de poids dans le secteur de l'immobilier.

AJOUT D'UN NOUVEL ENJEU POLLUTION

Avec la taxinomie européenne, l'enjeu de « Pollution » devient essentiel pour les acteurs immobiliers. La prise en compte de la qualité de l'air, de l'eau est importante dans des projets de construction, rénovation etc...



Pour en savoir plus sur le référentiel des 19 enjeux ESG de l'OID, consultez le [Guide des 19 enjeux pour un immobilier responsable](#). Ce guide fera l'objet d'une actualisation avec l'intégration de l'enjeu de Pollution.

LE PROCESSUS DE COLLECTE

Les **investisseurs institutionnels**, les **sociétés immobilières cotées**, les **sociétés de gestion de portefeuille** et les **promoteurs immobiliers** sont invités à participer à la collecte en remplissant un questionnaire, organisé suivant 3 critères d'analyse :

- La qualité et la transparence du reporting ESG,
- L'intégration des enjeux ESG,
- La gouvernance de la démarche ESG.

Les acteurs ayant répondu à la collecte en 2021 du Baromètre de l'Immobilier Responsable recevront un questionnaire personnalisé, renseignant l'historique des données dans le questionnaire de l'année précédente.

Le **kit de collecte** est constitué d'un questionnaire au format Excel et d'une notice de collecte (présent document).

Tout au long du processus, l'équipe de l'OID reste à la disposition des contributeurs pour les **accompagner** sur la collecte des données.

La méthodologie de collecte, la vérification et le retraitement des données sont améliorés annuellement avec l'appui d'un **Comité d'Experts**.

La **confidentialité** des données est garantie, les résultats seront publiés de manière agrégée. Un certificat de confidentialité peut être fourni sur demande.

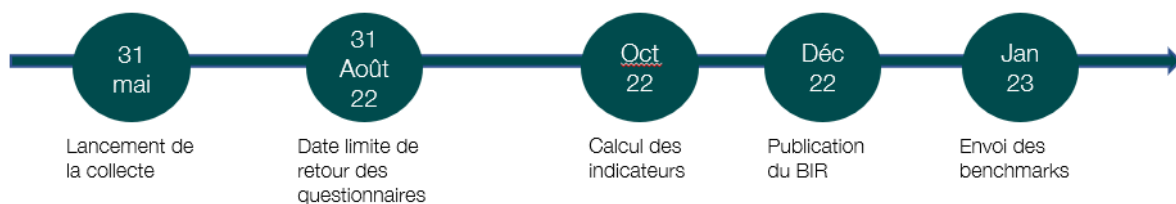
[Téléchargez le questionnaire SIIC \(fichier Excel\)](#)

[Téléchargez le questionnaire SGP \(fichier Excel\)](#)

[Téléchargez le questionnaire II \(fichier Excel\)](#)

[Téléchargez le questionnaire Promoteurs \(fichier Excel\)](#)

CALENDRIER DE COLLECTE



CONTACTEZ NOUS